canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

GRAND CONSEIL

JUIN 2022 **(22_PAR_27)**

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Désignation de quatre experts indépendants de la Commission de présentation chargés de préaviser l'élection des juges et les juges suppléants du Tribunal cantonal, des juges et juges suppléants du Tribunal neutre et du Procureur général

1. Préambule

La Commission de présentation est composée de neuf députés et de quatre experts indépendants (article 131, Constitution vaudoise - Cst-VD). Celle-ci est désignée en début de législature par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans. Pour rappel, les experts ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agisse d'une part de l'élection des juges et juges suppléants cantonaux, des juges et juges suppléants du Tribunal neutre et du Procureur général, et d'autre part de l'élection des membres de la Cour des comptes (article 160, Loi sur le Grand Conseil - LGC).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation sur la désignation de quatre nouveaux experts pour l'élection des juges et juges suppléants cantonaux, des juges et juges suppléants du Tribunal neutre et du Procureur général (législature 2022-2027).

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie la matinée du mercredi 4 mai 2022 à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de cet objet. Elle était composée des députées et députés suivants : M. Philippe Jobin (Président), Mmes Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Elodie Lopez ; MM. Jean-Luc Bezençon, Sébastien Cala, Claude-Alain Gebhard, Dylan Karlen. Mme Valérie Induni et M. Nicolas Suter étaient excusés pour cette séance.

3. Procédure et Préavis de la Commission de présentation

À la suite de la procédure suivie en 2017 pour les élections des experts de la commission, celle-ci a été mandatée formellement par le Bureau du Grand Conseil (BUR) pour la reproduire à l'identique cette année. Pour que les experts puissent être élus le mardi 28 juin 2022, le BUR a donné son feu vert à la commission pour débuter le processus de sélection et de recrutement des quatre experts au mois de mars 2022. Par ailleurs, il a été décidé, comme en 2017, de ne pas dissocier le traitement des experts sortants et de nouveaux experts qui seraient proposés pour remplacer ceux ne souhaitant pas poursuivre leur fonction.

La commission a suivi la méthode utilisée lors de diverses élections ayant eu lieu tout au long de la législature 2017-2022. Les quatre postes ont été mis au concours dans la Feuille des avis officiels (FAO) du mardi 29 mars 2022. Cette annonce a été également publiée dans le Cahier « Emploi » du journal Le Temps du vendredi 1er avril 2022, afin de toucher un public potentiel plus large.

À l'issue de cette mise au concours, le mercredi 27 avril 2022, la commission a reçu le dossier d'un seul candidat. Dans un courriel envoyé au secrétaire de la commission, il est à noter que, dans un 1er temps, trois des quatre experts actuels de la commission n'ont pas souhaité poursuivre un nouveau mandat de cinq ans.

Toutefois, compte tenu de l'acceptation par le Grand Conseil de l'Exposé des motifs et projets de lois et décrets (EMPL) sur le Conseil de la magistrature au mois de mai 2022, la donne a sensiblement changé et la procédure de désignation des experts s'en est trouvée impactée. En effet, l'entrée en vigueur de l'EMPL devrait intervenir le 1er janvier 2023, sous réserve de l'acceptation par les électeurs vaudois au mois de septembre 2022.

Cet EMPL a un impact important sur le fonctionnement de la Commission de présentation. À l'avenir, et pour autant que la modification légale entre en vigueur, le préavis technique sur les élections judiciaires ne sera plus

assuré par des experts au sein de la commission, mais par le Conseil de la magistrature. Dès lors, la présence desdits experts dans la commission ne serait plus requise.

Pour les six mois séparant le début de la nouvelle législature politique et la potentielle entrée en fonction du Conseil de la magistrature, la commission a considéré qu'il était opportun de solliciter les quatre experts actuels pour leur demander s'ils consentaient à prolonger leur mandat pour six mois à partir de juillet 2022. Ceux-ci ont accepté de le faire. La commission, par pragmatisme, préavise donc positivement la réélection des quatre candidats suivants :

- M. Olivier Freymond, avocat et expert actuel de la commission ;
- M. Louis Gaillard, avocat retraité et expert actuel de la commission ;
- M. Luc Recordon, avocat et expert actuel de la commission ;
- M. Philippe Richard, avocat et expert actuel de la commission.

Si l'institution d'un Conseil de la magistrature devait être refusée par les électeurs vaudois en septembre 2022, il est fort probable que la commission devra reprendre son bâton de pèlerin pour se mettre à la recherche d'experts disposés à siéger jusqu'à la fin de la législature 2022-2027.

5. Conclusion

La Commission de présentation préavise unanimement en faveur de la désignation de MM. Olivier Freymond, Louis Gaillard, Luc Recordon et Philippe Richard pour les quatre postes d'experts indépendants au sein de la commission.

Echichens, le 23 juin 2022.

Le Président-rapporteur :
(*signé*) Philippe Jobin